



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Normalisation en zone verte des visites familiales en Ehpad

Question écrite n° 29965

Texte de la question

M. Jérôme Nury interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la gestion des visites familiales dans les Ehpad en période de déconfinement. Les restrictions drastiques lors du confinement, qui paraissaient nécessaires sur le moment, ne semblent pas avoir porté leurs fruits au vu des résultats. Outre les nombreux décès liés au covid-19, cette situation a très durement touché l'état de santé physique et mental des patients. La plupart des soins liés à d'autres pathologies ont dû être retardés pour cause de confinement créant un sentiment d'abandon chez ces personnes amplifié par l'absence de visites de leurs proches. Tous espéraient un retour des visites dès le déconfinement. Le Gouvernement a pourtant opté pour une restriction des visites à la discrétion des directrices et directeurs d'établissements. Sur le terrain, cette levée des restrictions ne se retrouve pas. Les visites restent très rares et font craindre une aggravation toute particulière chez les personnes âgées dépendantes pour qui le maintien du lien social, si souvent rare et fragile, est important. Mais il l'est également pour le conjoint ou l'enfant dont le poids de la culpabilité d'avoir mis cet être aimé en établissement est très présent. C'est pourquoi, il paraît nécessaire de réfléchir à de nouvelles mesures de visites. Un retour à la normale dans les territoires classés en vert est indispensable au bien être des personnes âgées au sein de ces établissements où l'isolement fait plus de dégâts que tout autre chose. Il lui demande si le Gouvernement peut envisager une telle issue pour les territoires en vert.

Texte de la réponse

Les mesures restrictives ont progressivement été levées, avec une première étape d'assouplissement à compter du 13 mars 2021, s'appuyant sur un avis du Haut Conseil de la santé publique. Pour tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et notamment de la couverture vaccinale importante des résidents d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), plusieurs autres protocoles du ministère des solidarités et de la santé ont continué d'assouplir les mesures de gestion de crise (protocole du 13 mai 2021 « Nouvelle étape vers un retour à la vie normale dans les EHPAD, les unités de soins de longue durée (USLD) et les résidences autonomie » ; protocole du 10 juin 2021 « Nouvelle étape vers un retour à la vie normale dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes en situation de handicap (PSH) » ; protocole du 20 juillet 2021 « retour au droit commun dans les établissements accueillant des personnes âgées et des PSH » ; protocole du 10 août 2021 « adaptation des mesures de protection dans les établissements et services »). Aux termes des préconisations du 10 août 2021, en établissement : - les visites des proches peuvent se faire sans rendez-vous, en chambre comme dans les espaces collectifs. L'accès des visiteurs à l'établissement est conditionné à la présentation d'un pass sanitaire, sauf urgences et situations particulières. - Les sorties sont autorisées, sans limitation des activités collectives au retour (sauf en cas de contact à risque), mais en maintenant les dépistages pour les rares résidents non vaccinés ; - Les accueils de jour sont ouverts normalement. Une vigilance particulière est consacrée au respect des gestes barrières dans le cadre des activités d'accueil de jour, notamment dans les accueils de jour adossés à un établissement d'hébergement. - Des dépistages itératifs se sont poursuivis pour les professionnels ne bénéficiant pas d'un schéma vaccinal complet jusqu'au 15 septembre. - La vaccination des quelques personnes accompagnées non

vaccinées est toujours vivement encouragée. Enfin, à la suite de l'avis rendu le 24 août 2021, par la Haute autorité de santé, l'injection d'une 3e dose est préconisée notamment aux résidents des EHPAD ayant reçu leur 2e dose il y a plus de six mois. La campagne de rappel du vaccin contre la Covid-19 a débuté le 1er septembre 2021 et se poursuit sans difficultés connue.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Nury](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29965

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Autonomie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3770

Réponse publiée au JO le : [16 novembre 2021](#), page 8285